



Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2022

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic
Personnes présentes : 41 personnes présentes dont 40 citoyens avec droit de vote

M. le Président salue, au nom du Conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des comptes. L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » no 15 du 13 mai 2022, une affiche aux piliers publics et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé mais détruit après rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021 (il n'est pas lu mais était consultable sur le site internet ainsi qu'à l'administration communale)
2. Diverses informations du Conseil communal
3. Adoption des statuts de l'Association Secours Sud fribourgeois
4. Adoption des statuts de la Région Glâne-Veveyse (RGV)
5. Crédit d'investissement de CHF 21'000.00 pour la mise aux normes des pare-balles (stand de tir)
 - a. Présentation du projet
 - b. Rapport de la commission financière
6. Comptes 2021
 - a. de fonctionnement
 - b. des investissements
 - c. bilan
 - d. rapport de la commission financière
7. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur la proposition de Monsieur le Syndic : il s'agit de Mme Sophie Swan et M. Philippe Pochon qui prennent place à la table qui leur est réservée. M. Fabien Reinhard remercie d'avance les scrutateurs pour leur travail.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, M. le Syndic demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Syndic demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

41 personnes présentes, dont 40 citoyens ayant le droit de vote et de délibération
1 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération
Majorité absolue : 20

Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : 8

Il rappelle également que le Conseil communal est autorisé à voter les budgets et les règlements soumis. Il s'abstient cependant pour les décharges et les délégations de compétence ainsi que pour les comptes de fonctionnement et d'investissement. M. le Président rappelle également à la caissière, Madame Sandra Robatel, de s'abstenir lors des votes concernant les comptes.

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

Les questions transmises à l'administration communale avant le 16 mai 2022 feront l'objet de réponses au point 2 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021 n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité, le bulletin secret n'étant pas demandé.

2. Diverses informations du Conseil communal

Les conseillers communaux prennent tour à tour la parole afin de donner diverses informations concernant les sujets suivants :

- **Election de Mme Alicia Perroud:** Mme Perroud a été élue ce printemps. Elle a été assermentée au début du mois de mars et vient compléter l'exécutif communal. Mme Perroud est responsable des dicastères suivants: déchets, air-pro Glâne et ordures ménagères, police, affaires militaires, protection civile, cimetières, sociétés locales et culture, RGV et Tourisme.
- **Secrétaire technique:** Mme Yannick Michel commencera son activité au 1^{er} juin 2022. Elle est engagée à 30% pour le secrétariat des constructions, mais elle pourra aussi soulager le bureau en prenant ponctuellement d'autres tâches. Le Conseil communal se réjouit de collaborer avec Mme Michel car elle amène avec elle une forte expérience dans le domaine du secrétariat communal.
- **Dossier Torny-Soleil:** Le permis de construire a été délivré par la Préfecture de la Glâne en février dernier. Deux recours ont été déposés. La Commune doit se déterminer concernant un de ces recours avant le 30 juin 2022. Le Conseil communal tient à préciser que la Commune s'est repositionnée sur ce dossier, notamment en prenant un deuxième avis juridique. Ce projet d'ampleur est mal perçu au sein de la population. Le Conseil communal tient toutefois à préciser que tous les Services de l'Etat de Fribourg ont donné un préavis favorable à ce projet avant celui de la Commune. Parallèlement, le projet de trottoir est en cours d'élaboration chez l'ingénieur civil.
- **Plan d'aménagement local:** La Commune a reçu le préavis de synthèse qui avait été mis à l'enquête publique en mars-avril 2021. La rocade proposée après coup dans le cadre d'un litige est préavisée de manière défavorable par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Probablement que cette rocade ne sera pas acceptée. La Commune s'est déterminée sans amener de nouveaux arguments. Dans le cadre de ce dossier, ce sera maintenant la Bâloise, l'assurance responsabilité civile (RC) de la Commune, qui en prendra la gestion pour les prochaines étapes. M. Alain Gaudin demande quelles sont les risques financiers liés à ce dossier ? M. Reinhard lui répond que le risque pour la commune se situe au niveau de la franchise de la RC, soit 5% des demandes d'indemnités exigés par les parties adverses, mais au maximum CHF 50'000.00.
- **Middes Art Center :** L'examen préalable auprès de la DIME pour la mise en zone « spéciale » est arrivé à son terme. Le préavis de synthèse est favorable avec conditions. La Commune va rencontrer les porteurs du projet le 8 juin 2022 afin de préparer la version finale de la mise à l'enquête du changement d'affectation de

zone. Les proches riverains seront tenus au courant rapidement et l'ensemble de la population sera convié à une séance d'informations, avant le dépôt du dossier final pour l'enquête publique.

- **Nouveau règlement des eaux:** Un nouveau règlement communal des eaux est en préparation actuellement. Il sera soumis à l'assemblée communale en décembre 2022. Le changement le plus important concerne la taxe annuelle de base qui sera fixée d'après les unités de raccordement. Un recensement des unités de raccordement se fera en 2023.
- **Fête de la députation – 10 juin 2022 :** en raison d'un empêchement conséquent, cette fête sera reportée fin août-début septembre.
- **Abri PC:** La commune a écrit un courrier au Service de la population et des affaires militaires (SPPAM). Ce dernier est malheureusement resté sans nouvelles de leur part. De ce fait, lors d'une conversation téléphonique, le SPPAM a informé le Conseil communal qu'il est actuellement en train de faire un pointage sur tous les abris publics. Ce service cantonal va garder certains abris et désaffecter les restants. La Commune doit attendre leur réponse afin de savoir si les abris sont maintenus actifs. Des rapports et devis devront être établis et validés par le SPPAM avant de commencer tous types de rénovations (RPCI Art. 40-41). Concernant les abris publics et privés, les contrôles périodiques (10 ans) vont reprendre aussi cette année (LPCI 4 Art. 15 al.3). De ce fait, les particuliers vont être directement contactés par le SPPAM. M. Francis Favre demande si les sociétés locales qui ont aménagé des locaux dans les abris pourront les conserver en l'état en cas d'obligation de remise en fonction. M. Fabien Reinhard répond qu'en cas de danger imminent, les abris doivent être libérés en 24 heures.
- **Comptes du camp de ski 2021 :** les activités spéciales organisées en remplacement du camp de ski (COVID-19) ont été payées via la caisse communale, sans transfert vers le compte du camp de ski. Le solde de CHF 4'478,25 est au crédit du compte no 210.310.00 « Frais cercle scolaire ».
- **Comptes du camp de ski 2022 :** aucun versement de la part des communes n'a encore été effectué. A la suite de l'annulation du camp de ski (COVID-19), le CADS a payé la facture relative aux coûts des locaux, soit CHF 11'270.00. Ceci afin que le budget alloué par les communes soit intégralement à disposition des élèves pour des activités en fin d'année. Cela compense l'absence de subvention Jeunesse et sports (J&S) ski, du loto du Conseil des Parents et le montant réduit des dons.
- **Gestion de la salle communale à Middel :** quelques adaptations et modifications ont été effectuées en relation avec les conditions générales de location et le règlement d'utilisation. De plus, les prix des locations ont été mis à jour. Les prix sont publiés sur le site internet de la commune. M. Jean-Louis Kern demande quels seront les prix pratiqués lors des manifestations organisées par des sociétés locales. M. Gérald Clément, Conseiller, propose à M. Jean-Louis Kern de discuter avec le Conseil communal du prix de location lors des prochains tirs en campagnes.

3. Adoption des statuts de l'Association Secours Sud fribourgeois

Mme Chantal Trimaille, Conseillère, introduit le sujet par un historique en mentionnant quelques dates-clés :

- 2021 : le Grand Conseil adopte la loi sur la défense incendie et les secours. Le Conseil d'Etat adopte la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel.
- 2022 : période nécessaire pour adapter les bases légales et préparer la mise en place de la nouvelle organisation.
- 2023 : la loi entrera entièrement en vigueur.

Elle relève que la nouvelle entité « Secours Sud fribourgeois » comprend les entités des Ambulances Sud Fribourgeois ainsi que celle du CSPI (réorganisations des centres de sapeurs-pompiers d'un point de vue cantonal).

Les bases de départ décidées par l'Etat sont :

- Glâne : Romont, Villorsonnens, Rue.
- Gruyère : Bulle, Broc, Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens.
- Veveyse : Châtel-Saint-Denis, Granges, La Verrerie.

Mme Chantal Trimaille évoque le principe de la gouvernance en citant les différents organes, soit l'assemblée des délégués, le comité de direction, l'administrateur (nouveau), le chef des ambulances et le Commandant de bataillon des Sapeur-Pompiers.

Les conséquences pour les communes sont les suivantes :

- toutes les communes sont rattachées au bataillon sud fribourgeois.
- les formations des SP actuelles sont dissoutes ou recomposées en fonction des bases de départ.
- tous les moyens (hommes, matériel) sont intégrés dans le bataillon.
- à réglementation, soit l'obligation de servir et la taxe, est identique à toutes les communes.

Il s'agit dès lors de mettre au mieux sur pied cette nouvelle structure, de préparer l'administration générale de l'association, de définir le nombre et le type d'employés, d'engager un administrateur et un commandant de bataillon, de reprendre et louer les casernes et autres dépôts, puis d'établir un budget 2023 des plus fiables.

Les statuts qui sont soumis à approbation ont pour buts :

- d'assumer les obligations qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulances.
- d'organiser et de mettre en œuvre la gestion de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés.
- de régler les attributions de l'assemblée des délégués (décider du budget, approuver les comptes, prendre acte du rapport de gestion et de fixer le montant de la taxe d'exemption).
- de fixer les effectifs et soldes du bataillon et de nommer le commandant, son remplaçant ainsi que les commandants de compagnies, les officiers, les membres de l'état-major et les chefs d'intervention.
- de définir les responsabilités financières telles que charges d'entretien et charges d'investissements.

M. le Syndic ouvre la discussion.

M. Francis Favre demande si l'affectation des locaux actuels seront maintenus. M. Pierre-Alain Toffel, Conseiller, répond que le local des pompiers de Torny-le-Grand ne sera pas repris par l'ECAB car la base de départ principale n'est pas située à Torny. M. Fabien Reinhard, Syndic, rajoute que le local sera certainement affecté à l'édilité et que l'ECAB ne réclamera pas les subventions en retour. M. Patrice Longchamp demande s'il y a possibilité de travailler avec les urgences Payernoises en cas d'appel des ambulances sur le territoire communal. En effet, les temps de déplacements depuis Vaulruz et Fribourg sont trop longs alors que Payerne se situe à seulement huit minutes de la commune. M. Fabien Reinhard, Syndic, répond que cette question n'a pas été traitée dans ce dossier. Toutefois, il explique que la commune fait partie du bataillon sud fribourgeois de manière administrative. Il soulève également le fait que la partie « ambulance » ne change pas dans ces statuts, il s'agit uniquement d'ajouter la partie « pompiers. ».

Mme Sarah Tschann demande si le local des pompiers pourrait être aménagé en salle pour les sociétés locales car cette dernière avait été promise par le Conseil communal lors de la vente de l'école des garçons. M. Fabien Reinhard, Syndic, répond que cette salle est existante. Il s'agit de la salle ACM/Société qui est également utilisée par les écoles. M. le Syndic prend bonne note de la remarque de Mme Sarah Tschann qui sera traitée lors d'une prochaine séance de l'exécutif communal.

La parole n'est plus demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les statuts de l'Association Secours Sud fribourgeois sont acceptés par 40 oui, 0 non et 1 abstention.

4. Adoption des statuts de le Région Glâne Veveysse

M. Fabien Reinhard, Syndic, prend la parole afin de donner quelques explications liées aux modifications des statuts, soit :

- changement de statuts « standard » en lien avec l'introduction du plan comptable MCH2 et la nomination d'une commission financière.
- à noter que cette association de communes devrait disparaître à la fin de l'année à la suite de la récente décision des communes veveysanes de se retirer.
- des réflexions sont en cours pour que les tâches effectuées jusqu'ici par la RGV (économie et tourisme) soient reprises par l'ABMG (structure existante au niveau du district de la Glâne).
- Les présents statuts seront probablement caducs à fin 2022.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les statuts de la Région Glâne-Veveyse sont accepté à l'unanimité.

5. Crédit d'investissement de CHF 21'000.00 pour la mise aux normes des pare-balles au stand de tir

a. Présentation du projet

La Commune, sur demande de l'Officier fédéral de tir - Monsieur le Colonel Antoine Progin - doit mettre aux nouvelles normes ses récupérateurs de balles. Les travaux à entreprendre sont les suivants :

- triage et extraction des résidus de plomb présents dans les granulés des 4 pièges à balles.
- rehaussement des pare-balles nécessaire suite à la rénovation des cibles effectuée en 2021.
- installation de tôles autour des pièges à balles à la place des garnissages actuels en bois qui ne correspondent plus aux normes.

Ces travaux doivent être entrepris cette année encore, faute de quoi des souillures au plomb du terrain sont possibles. Sans cet investissement, le stand de tir ne pourra plus être utilisé.

L'investissement de CHF 21'000.00 sera financé avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.

b. Rapport de la commission financière

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Sarah Tschann relève le fait que le local des pompiers était indispensable à l'époque alors que maintenant ce local ne sera plus utilisé dans son affectation. Elle trouve aberrant qu'un tel investissement ait lieu car la commune parle de fusion avec la commune de Châtonnaye qui possède un stand rénové et aux normes. M. Fabien Reinhard, Syndic, répond que la remarque est pertinente mais que la fusion n'est pas encore à l'ordre du jour. De plus, la société de tir est très active au sein de la commune et très appréciée par la population. Un investissement à hauteur de CHF 30'000.00 a déjà été effectué l'année dernière. Il est donc important de garder une ligne dans l'utilisation de ce stand. Dès lors, cet investissement est important.

M. Jean-Louis Kern précise qu'une fusion de communes ne signifie pas une fusion des sociétés locales. De surcroît, si les sociétés sont vivantes et animent la population, il est important de les préserver.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président donne la parole à M. Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière invite l'assemblée communale à accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 21'000.00 pour la mise aux normes des pare-balles stand de tir.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la demande de crédit d'investissement de CHF 21'000.00 pour la mise aux normes des pare-balles stand de tir est acceptée par 34 oui, 2 non et 4 absentions.

6. Comptes 2021

a. De fonctionnement

M. Fabien Reinhard, Syndic, donne quelques explications liées aux comptes :

- le budget 2021 présentait un excédent de charge de CHF 84'909.00 malgré l'augmentation d'impôts.
- les impôts perçus en 2021 sont nettement plus importants qu'attendus. Principalement en ce qui concerne les impôts 2019 (prévision pessimiste) et les impôts irréguliers (difficiles à planifier).
- le bon résultat devrait permettre à la commune de voir l'avenir plus sereinement.

- la situation est nettement plus favorable mais ne doit pas faire oublier les mauvais résultats passés. Le Conseil communal suit la situation avec attention, si cette embellie se prolonge il aura la possibilité de proposer au législatif communal :
 - 1) d'envisager de nouveaux projets apportant une plus-value à la Commune et aux citoyens.
 - 2) d'envisager une baisse d'impôts.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Sophie Swan fait remarquer que l'AES n'est plus déficitaire et qu'il s'agit d'une bonne surprise. M. Fabien Reinhard, Syndic, félicite Mme Sophie Swan de son travail effectué au sein de l'AES lorsqu'elle avait la charge de ce dicastère au sein du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président donne la parole à M. Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière invite l'assemblée communale à accepter le budget de fonctionnement.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement 2021 sont acceptés à l'unanimité.

b) Investissements

M. Fabien Reinhard, Syndic et responsable des finances présente les comptes d'investissements par chapitre.

M. le Syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic donne la parole à M. Alain Gaudin, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes d'investissements.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes d'investissements 2021 sont acceptés à l'unanimité.

Mme Sophie Swan souligne que la votation globale des comptes doit se faire à la fin des comptes.

Approbation des comptes globaux :

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes globaux 2021 sont acceptés à l'unanimité.

M. Fabien Reinhard, Syndic, félicite Mme Sandra Robatel, boursière communale, qui a effectué un travail acharné afin de boucler les comptes avec un mois d'avance en vue de la fin de la période législative.

7. Divers

- **Places de parc autour de l'église Tornay :** Mme Marie-José Magne fait remarquer au Conseil communal qu'une quinzaine de voitures sont garées sur le parking de l'église. Elle propose que des macarons soient vendus. Mme Pauline Robatel, Conseillère, explique qu'une procédure de mise à ban a été demandée en janvier auprès de l'Autorité compétente.

- **Eclairage le long de la Rte du Rialet** : M. Alain Gaudin propose d'aménager un sentier pédestre en gravillons. M. Michel Tschann fait remarquer qu'un tel sentier doit être entretenu, faute de quoi, ce chemin disparaît sous les herbes, tout comme à Torny-le-Grand. M. Roland Sallin, Conseiller, prend la parole et explique que des offres ont été demandées pour l'éclairage public et que le dossier est en cours. Le cheminement n'est actuellement pas à l'ordre du jour car il s'agit d'un dossier différent qui exige des discussions avec les propriétaires des terrains privés.
- **Commission de l'énergie** : M. Jean-Marc Roulin aimerait connaître les prémices de solutions analysées par la nouvelle commission de l'énergie. Il estime qu'une énergie verte pour tout nouvel éclairage public serait primordial. M. Roland Sallin, Conseiller, répond qu'actuellement un recensement lié à l'énergie est en phase d'action. M. Philippe Pochon demande si l'équipement actuel permet d'ajuster et de régler la luminosité. M. Roland Sallin, Conseiller, répond que les éclairages publics ne comportent pas de détecteur de mouvement mais que la puissance et niveau d'éclairage peuvent être réglés et ajustés selon l'emplacement.
- **Place de skater-hockey** : Mme Marie-José Magne demande qui est responsable du bruit émis par les jeunes en week-ends alors qu'ils écoutent de la musique et chahutent. M. Fabien Reinhard, Syndic, propose à Mme Magne d'appeler la police. Mme Magne répond que la police a mis environ huit minutes pour arriver et les jeunes se sont cachés.
- **Construction de la villa Berger au Pontet à Middel** : M. Jean-Louis Kern est étonné que la route ait été coupée sur environ 40m afin d'installer les différents services. M. Pierre-Alain Toffel, Conseiller, répond qu'aucune autre solution n'était envisageable dans ce cas-là.
- **Exemption de taxes des ordures pour les jeunes qui habitent chez leurs parents** : Mme Sarah Tschann aimerait savoir si le Conseil communal a réfléchi à la question. M. Fabien Reinhard, Syndic, répond que le règlement relatif aux déchets doit être revu. De ce fait, le Conseil communal intégrera cette réflexion à ce moment-là.
- **Emplacement des panneaux de limitation de vitesse** : Mme Béatrice Wacker aimerait savoir pourquoi ces panneaux sont proches des habitations et pas en-dehors de la localité. M. Roland Sallin, Conseiller, lui répond que la définition de l'emplacement des panneaux est défini par le Service des Ponts et chaussées.
- **Virage à la sortie de Torny-le-Grand** : Mme Marie-José Magne s'étonne de la vitesse de 80km/h ; celle-ci est trop élevée. Le Conseil communal prend en considération cette remarque et redonnera des nouvelles lors de la prochaine assemblée communale.

M. le Syndic remercie chacun(e) de sa participation à l'assemblée, ses collègues pour le temps mis à disposition. M. Fabien Reinhard, Syndic, remercie également la boursière, la secrétaire, le préposé au contrôle des habitants, le fontainier, les concierges ainsi que les employés communaux pour les bonnes prestations fournies, ainsi que les deux scrutateurs de la soirée.

M. Reinhard, Syndic, souhaite une bonne santé et un bel été à chacun.

Il clôt l'assemblée à 21h55.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan